

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE
LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 02/2021-2026 – DEMANDE DE
CREDITS COMPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET AU COMPTE
DES INVESTISSEMENTS 2021**

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission des finances chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le jeudi 19 août 2021 à 19h30 dans la salle Sorge du bâtiment administratif.

Elle était composée des personnes suivantes :

Mesdames	Christine Nguyen	(SC)	Membre
	Angela Macchia	(ROLC)	Membre
Messieurs	Roberto Francioli	(CDC)	Membre
	Aleksandar Radic	(CDC)	Président
	Djaouad Souyad	(RESOC)	Membre
	Etienne Dufour	(SC)	Membre
	Alain Gallet	(SC)	Membre
	Michel Regamey	(CDC)	Suppléant
	Olivier Ramel	(RESOC)	Suppléant
	Marco Garofano	(ROLC)	Suppléant

La Municipalité était représentée par M. Laurent Bovay, Syndic, et Mme Caroline Albiker Pochon, Conseillère municipale, accompagnés de Mme Véronique Bruchez, Boursière. Nous les remercions vivement pour les réponses apportées à nos questions.

Les commissaires suivants avaient annoncé au préalable leur absence pour cette séance :

Madame	Oriane Sarrasin	(RESOC)	Membre
Messieurs	Ronald Moraz	(CDC)	Membre
	Fabien Dousse	(SC)	Suppléant

Introduction

Veuillez trouver ci-après le rapport de notre commission organisé de la manière suivante :

- 1) Préambule
- 2) Explications complémentaires obtenues
- 3) Prise de position de la commission

1) Préambule

Bien que des recettes supplémentaires de fonctionnement soient également présentées dans le préavis n° 02/2021-2026, le rôle de notre commission est de se prononcer uniquement sur les crédits complémentaires de fonctionnement ainsi que les crédits complémentaires d'investissement qui sont demandés par la Municipalité.

2) Explications complémentaires obtenues

Au vu de ce qui est précisé en préambule, veuillez trouver ci-après des explications complémentaires au sujet de quelques comptes qui ont soulevé des questions des commissaires et qui se trouvent dans les annexes 1 et 2 du préavis municipal :

310.3145 – Entretien des parcelles communales

L'écart important entre le crédit initial et le crédit complémentaire demandé s'explique principalement par la nécessité de remplacer une armoire électrique SIE à Montassé.

350.3141 – Entretien des bâtiments

Les travaux de rénovation d'un appartement à la Blancherie suite au départ des locataires n'étaient pas urgents. Néanmoins, il était opportun de les réaliser, sans attendre, au vu de la résiliation du bail par les occupants.

356.3120 – Eau énergie combustible

Bien que cette facture ait été payée par la Commune, une expertise du compteur est actuellement en cours (à la charge du Service des eaux) car nos autorités pensent qu'une telle augmentation de la consommation ne peut s'expliquer uniquement par des fuites d'eau. Si un défaut de comptage devait être avéré, le montant de la facture sera bien évidemment revu et un éventuel remboursement partiel sera effectué.

521.3112 – Achats de mobilier & matériel éducatif

Ce crédit complémentaire n'en est pas réellement un car il fait suite à une erreur d'imputation. En effet, ce montant avait été initialement prévu dans le compte 513.3141.11 en lieu et place du compte 521.3112.

713.3655 – Subventions à des institutions privées

Cette demande de crédit complémentaire ayant suscité de nombreuses questions de la part des commissaires, nous joignons au présent rapport les compléments d'information apportés par le service jeunesse et prestations sociales, que nous profitons de remercier, au sujet de la réservation de places de garderie Pop e Poppa.

Suite à l'ensemble des informations reçues, la commission des finances tient à relever deux points importants à ses yeux :

- 1) Bien que l'éventuelle acceptation de ce crédit complémentaire ne soit pas contraignante dans le futur, nous pensons que cet engagement financier doit être considéré comme un engagement récurrent pour les années à venir. Au vu de ce qui précède, un total maximum de CHF 172'000.-/an à la charge de notre commune peut être estimé en cas d'occupation des 10 places à 100%.
- 2) Ayant bien compris que les places actuellement disponibles dans nos structures d'accueil enfantines sont insuffisantes au vu de la demande, il nous paraît nécessaire que la Municipalité mette tout en œuvre pour pérenniser cet accord, raison pour laquelle nous l'encourageons vivement à revoir la durée de ce contrat dans le but de la fixer sur le long terme.

3) Prise de position de la commission

Au vu de l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter le préavis n° 02/2021-2026 tel que présenté par la Municipalité.

Crissier, le 10 septembre 2021

Le Président rapporteur



Aleksandar Radic



Affaire traitée par

Pfister Nicolas

Ligne directe

021 631 97 18

Email

nicolas.pfister@crissier.ch

Crissier, le 25.08.2021

Compléments d'information - réservation de places de garderie Pop e Poppa

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-dessous les compléments d'informations suite aux questions adressées à Mme Albiker Pochon lors votre séance du 19 août sur le crédit complémentaire lié au projet de réservation de 10 places communales dans la garderie privée Pop e Poppa.

Contexte

Suite à l'annonce de l'ouverture prochaine d'une garderie Pop e Poppa dans le bâtiment Millenium, le service jeunesse a été mandaté pour étudier les conditions d'obtention de places communales dans leur structure.

La société Pop e Poppa est une Sàrl à but non lucratif, qui a son siège à Fribourg. Cette organisation gère 55 crèches garderies dans toute la Suisse, dont sept d'entre-elles se trouvent dans le canton de Vaud.

Budget – coût pour la commune

Le coût brut d'une place Pop e Poppa est de CHF 33'600.- par année. La participation des parents et la subvention de la FAJE (31% de la masse salariale éducative) ont été estimées à CHF 16'400.- par place. Le solde net correspondant à la participation communale est estimé à CHF 17'200.-. Cette somme correspondra au prix forfaitaire par place payé par la commune. En fin d'exercice, la consolidation des comptes avec la participation des parents et la FAJE fera l'objet d'une rétrocession ou d'un complément à payer.

À titre de comparaison, le coût brut d'une place dans notre Centre de Vie Infantile (CVE) est d'environ CHF 37'000.-. Cette différence de coût (soit 3'400.-/année/place à 100%) entre la commune et Pop e Poppa s'explique par le fait que la société Pop e Poppa applique les rémunérations de la Fédération vaudoise de l'accueil des enfants dont l'évolution annuelle des salaires est moins importante que dans notre commune. Il est à noter que la subvention de 31% de la FAJE, basée sur le revenu du personnel éducatif, contribue à diminuer cet écart sur le coût net à charge de la commune. En 2020, pour notre CVE, la participation des parents et la subvention de la FAJE se montaient à CHF 19'500.- par place. Le solde à charge de la commune était de CHF 17'500.-.

Pour le projet de 10 places réservées chez Pop e Poppa sur 3 mois en 2021, la part communale est estimée à CHF 43'000.-. S'agissant d'un démarrage, nous ne pouvons garantir que toutes les places soient immédiatement



pourvues. La participation des parents et de la FAJE seraient dans ce cas diminuée. Nous avons donc tenu compte de cette variable en demandant un crédit complémentaire arrondi à CHF 50'000.-.

Bases contractuelles

Elles seront soumises en Municipalité aux conditions suivantes :

- Durant les 24 premiers mois, le pourcentage de places non-occupées sera payé à raison de 50% du prix forfaitaire. Par la suite, seules les places occupées seront payées. Dans notre CVE les places non occupées sont payées à 100% par la commune.
- Le contrat est prévu pour une année, reconductible tacitement d'année en année.
- La garderie Pop e Poppa fera partie du Réseau d'accueil Renens/Crissier et appliquera strictement les mêmes directives et tarifs. Cette société travaille avec de nombreux Réseaux et entretient d'étroites relations avec la FAJE.
- Au même titre que les membres du réseau, les comptes annuels détaillés de la société seront validés par une fiduciaire et soumis à la commune, au Réseau puis au canton pour consolider la subvention de la FAJE et de Crissier pour l'année écoulée.

La convention traitera également des conditions en cas de cessation d'activité de Pop et Poppa. Les délais prévus nous permettront de garantir la reprise des enfants dans nos structures communales sans incidence pour les parents, comme c'est le cas pour l'ensemble des enfants préscolaires de Crissier qui sont placés dans les différentes structures du Réseau. Leurs passages dans les accueils parascolaires sont automatiquement planifiés.

La gestion des ressources humaines ainsi que le recrutement du personnel sont assurés par la garderie Pop e Poppa et le niveau de formation de leurs collaborateurs fait l'objet d'un contrôle régulier de l'OAJE. Le service jeunesse assurera un suivi de la qualité des prestations fournies et du respect de nos directives. De plus, notre administration restera l'interlocuteur principal des familles de Crissier qui placent leurs enfants chez Pop et Poppa.

Toute en restant à disposition de la commission des finances pour de plus amples informations, je vous transmets, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

SERVICE JEUNESSE ET PRESTATIONS SOCIALES

Chef de service

Pfister Nicolas